

GUIDE D'UTILISATION D'e-FIT FIPD

MODALITES DE CREATION, MODIFICATION D'UNE FIPD

Accès sur eFIT

- L'accès sur eFIT pour la création, la consultation, la mo dification, la suppression d'une FIPD nécessite de remplir les conditions suivantes :
- 1. être le <u>correspondant ETS</u> titulaire ou son (ses) remplaçant(s) (EFS Régional/Interrégional ou CTSA), ou le correspondant d'un site d'ETS ou son (ses) remplaçant(s)
- 2. être enregistré dans l'annuaire eFIT en tant que correspondant ETS titulaire ou son (ses) remplaçant(s) (EFS Régional/Interrégional ou CTSA) ou en tant que cor respondant de site d'ETS ou so n (ses) remplaçant(s)
- 3. disposer d'une carte CPX (CPS, CPA, CPE)
- 4. disposer d'un lecteur de carte CPX
- 5. installer eFIT sur son poste de travail (procédure d'aide à l'installation en page d'accueil eFIT)
- Le déclarant est identifié par sa carte CPX. Ses droits d'accès sont ceux délimités dans eFIT en lien avec sa carte CPX et e n lien avec le(s) processus déclaratif(s) (FEIR, FIP D, FIG, FIPD) po ur lequel(s) il est autorisé.
- Le titulaire de la carte CPX doit conserver les documents nécessaires pour contacter l'ASIP Santé en cas de besoin.
- Hotline eFIT en page d'accueil : 01.46.29.36.36 : De 9h à 18h, 5 jours sur 7 sauf jours fériés, notre support téléphonique répondra à toutes questions concernant e-FIT (réponse directe ou transmission de vos questions aux personnes compétentes sur ces sujets).
- **DSI de l'Ansm en page d'accueil : 01.55.87.31.07** (en cas de difficulté pour joindre la hotline) De 9h à 18h, 5 jours sur 7 sauf jours fériés, notre support téléphonique répondra à vos questions concernant l'utilisation du site)

Contacts utiles :		
Raphaël Adda	: raphael.adda@ansm.sante.fr	Tél: 01.55.87.37.68
Karim Boudjedir	: karim.boudjedir@ansm.sante.fr Té	l : 01.55.87.35.63
Nadra Ounnoughène	: nad ra.ounnoughene@ansm.sante.fr Té	l : 01.55.87.35.69
Elodie Pouchol	: elodie.pouchol@a nsm.sante.fr Té	l : 01.55.87.35.15
Anne-Charlotte Sailly	: anne-charlotte.sailly@ansm.sante.fr	Tél : 01.55.87.37.43
Imad Sandid	: imad.sandid@ansm. sante.fr	Tél : 01.55.87.35.18
Mai Phuong Vo Mai	: maiphuong.vomai@ansm.sante.fr	Tél : 01.55.87.35.64



Ecran ETS-EFS-CRH-CTSA-Ansm





<u>efi</u> t	lundi 10/09/2012 M. Cetstit CETST « Autres déclaration	IT <u>MON PROFIL</u>			e-FIT version 3.0 (Formation)
CODMATTON	Liste de mes FIPD	Rechercher une FIPD	Créer une FIPD	A propos d'e-Fit	
FORMATION	Création d'u Sélectionnez le site de Code TEST <u>ST de test</u>	une FIPD	Raison Sociale		_
				L'utilis invité à s le site d	ateur est électionner e collecte.

<u>1.1</u> Origine : origine de l'info Sélectionner un item du th	ormation nésaurus Origines	RNHV - eFIT - Google Chrome
FORMATION	Saisie initiale de la FIPD	Il y a 17 éléments dans ce thésaurus. Veuillez sélectionner un élément en naviguant dans la liste Ou utiliser la recherche pour filtrer la liste : Ou cliquer sur 'effacer' pour désélectionner.
Déclarations associées Aucune déclaration associée	1.1 Origine précisez : Si autre, précisez : 1.2 Date de naissance 1.3 Sexe Masculin Féminin Non Rense 1.4 Donneur connu dans l'établissement Oui Nombre total de dons : 1.5 Chronologie des évènements Date de découverte à l'ETS * Date de signalement au correspondant hémovigilance Date de déclaration	Code 1 Code 2 0001 0001 Donneur à l'entretien médical 0001 0002 Donneur lors du don 0001 0003 Donneur post don 0001 0004 Donneur - prochess 0001 0005 Donneur - tiers professionnels de santé 0001 0005 Donneur - via INSERM 0001 0007 Donneur - via INVS 0001 0008 Donneur - via ARS 0001 9999 Donneur - Autre 0002 0001 Don - QBD 0002 0001 Don - Distribution 0002 0004 Don - Distribution 0002 0005 Don - Enquête ascendante 0002 9999 Don - Autre 9999 9999 Autre non LISTé

1.2 <u>Date de naissance</u> Cette variable doit être renseignée à la création de la FIPD. Elle es	st remplie
 sous le format sulvant : JJ/MM/AAAA : JJ pour le jour sur deux caractères ; MM pour le mois sur deux caractères ; AAAA pour l'année sur quatre caractères. 1.3 Sexe Cette variable doit être renseignée à la création de la FIPD. Elle est renseignée en cochant masculin ou féminin 	SUIVANT ANNULER 4 Remarques et Commentaires
1.2 Date de naissance 1.3 Sexe Masculin Féminin Non Renseigné 1.4 Donneur connu dans l'établissement Oui Nombre total de dons : 1.5 Chronologie des évènements Date d'apparition du motif de l'IPD * Date de découverte à l'ETS * Date de signalement au correspondant hémovigilance Date de déclaration	on Non Renseigné Imprécise Imprécise Imprécise Imprécise
	SUIVANT ANNULER Haut de page

Détail de la FIPD >	Saisie initiale de	la FIPD			
Documents liés à				SUIVANT	ANNULER
Approbation et contacts	Données générales	2 Données IPD	3 PSL impliqués	4 Remarques et	t Commentaires
A A A A A A A A A A A A A A A A A A A	1.1 Original onnu dans l'établiss orsque le corresponda ne un donneur connu égional concerné par seigné est coché par d a FIPD. 1.4 Donneur connu dans Nombre total de dons : 1.5 Chronologie des évèn Date d'apparition du motif de Date de signalement au corr Date de signalement au corr	sement ant de l'ETS ou du sit a de l'EFS. Ici, il s'agi la déclaration. défaut. Nécessité de c l'établissement O Oui O mements a l'IPD* respondant hémovigilance	e d'ETS déclare une t de préciser si le do cocher « oui » ou « r Non Non Non Renseigné Imprécise Imprécise Imprécise	IPD, cette onneur est non » pour	ANNULER Haut de pag

1.5 Chronologie des évènements Saisie des dates Une date doit être remplie sous le format suivant : JJ/MM/AAAA : JJ pour le jour sur deux caractères ; MM pour le mois sur deux caractères ; AAAA pour l'année sur quatre caractères. En cas de "Date Imprécise" : Cette notion devra cependant être systématiquement mentionnée en cochant la case « Imprécise » en regard de la date. Modalités : Si seul le jour est inconnu, saisir le chiffre « 15 ». Exemple : « 15/05/1968 » + case « Imprécise » cochée. Si le mois et le jour sont inconnus, saisir les chiffres « 06 » pour le mois et « 15 » pour le jour, Exemple : « 15/06/1968 » + case « Imprécise » cochée. Si la totalité de la date est inconnue, saisir : « 01/01/1901 » + case « Imprécise » cochée. A la saisie initiale **Date d'apparition du motif de l'IPD:** doit être renseignée et <= date du jour **Date de découverte à l'ETS :** doit être renseignée et <= date du jour **Date de signalement au correspondant hémovigilance :** doit être renseignée et <= date du jour **Contrôle pour l'approbation :** date d'apparition du motif de l'IPD <= Date de découverte <= Date de signalement au

correspondant hémovigila	nce <= date du jo	our
--------------------------	-------------------	-----

<u>1.5</u> Chronologie des évènements		
Date d'apparition du motif de l'IPD *	Imprécise	
Date de découverte à l'ETS *	Imprécise	
Date de signalement au correspondant hémovigilance	Imprécise	
Date de déclaration		
	SUIVANT	ANNULER
		<u>Haut de page</u>

2.1 Nature de l'IPD

Sélection obligatoire pour la saisie initiale NB: les têtes de chapitres ne sont pas sélectionnables. La sélection de litem « Autre » impose de renseigner le champ texte « Précisez »

e-FIT	M. Cetstit CETSTI	MON PROFIL		TER AIDE	e-FIT version 3.0 (Formation)
vos FIT en ligne FORMATION	iestion des FIPD Liste de mes FIPD	Annuaire Rechercher une FIPD	Thésaurus Créer une FIPD	A propos	d'e-Fit
Détail de la FIPD >	::Saisie initiale	de la FIPD			
discussion Documents liés à la FIPD					SUIVANT ANNULER
Approbation et contacts	1 Données générales	2 Données IPD	3 PSL in	npliqués	4 Remarques et Commentaires
Déclarations associées Aucune déclaration associée	2.1 Description de l'i don(s) antélieur(s) ir Nature de l'IPD : Au Si autre, précilez Ri	information susceptil mpliqué(s) icune donnée icune donnée sques infectieux Risques infectieux ba Urinaire Gastro ORL	ble de mettre en je	u la sécurité de	u don ou des PSL issus du ou des SUIVANT ANNULER
		Stomato Pneumo Comportements à ris Sexuel Toxicomanie Tatouage percing Séroconversion donn VIH VHC VHB AUTRE Divers Syndrome grippal Risque paludisme	que eur (QBD, autre)	-	Haut de page

3.1 Produits sanguins labiles issus du don impliqué le plus récent

Date du don : doit être renseignée et < = à la date du jour Produits sanguins impliqués : au moins un produit doit être sélectionné. Son devenir doit également être sélectionné dans le thésaurus (ex : transfusé)

Déclarations associées Aucune déclaration associée	3.1 Produits sanguins labiles issus du don impliqué le plus récent Date de don 02092012 *				
	Globules rouges Date Plaquettes Date Plasma Date Autre Date 3.2 Nombre total de don 3.2 Si le nombre de don	e de sortie de l'ETS 02092012 Précisez le devenir du produit : RNHV - eFIT - Google Chrome RNHV - eFIT - Google Chrome			
		Code Code Libellé 0001 0001 Transfusé 0001 0002 Détruit 0001 0003 Stock ES 0001 0004 Stock ETS 0001 0005 Etablissement fabricant de PSL traités pour inactivation de pathogènes 0001 0006 Etablissement fabricant MDS 0001 9999 Autre			

3.2 Nombre total de dons impliqués

Ce champ ne peut être vide ou égal à 0 pour l'approbation

Si le nomble de dons impliqués est supérieur à 1, remplir le formulaire complémentaire en renseignant pour chaque don impliqué concerné le(s) produit(s) sanguin(s) labile(s) impliqué(s) ainsi que leur(s) date(s) de sortie(s) et leur(s) devenir. Le renseignement du formulaire complémentaire n'est pas obligatoire à la création de la FIPD. Le formulaire complémentaire est dans l'espace téléchargement de eFIT.

Documents liés à la FIPD				SUIVANI ANNULEK
Contacts	1 Don ées générales	2 Données IPD	3 PSL impliqués	4 Remarques et Commentaires
Déclarations associées Aucune déclaration associée	<u>3.1</u> Produits sanguins la	abiles issus du don impliqué le	e plus récent	
	Globules rouges	e de sortie de l'ETS 02092012	Précisez le devenir du pr	oduit : <u></u> Transfusé
	Plaquettes Dat	e de sortie de l'ETS	Précisez le devenir du pr Précisez le devenir du pr Précisez le devenir du pr	oduit : <u></u> oduit : <u></u> oduit :
	<u>3.2</u> Nombre total de do	ns impliqués 1		
3.2 Si le nombre de dons impliqués est supérieur à 1, remplir le formulaire complémentaire				
3.3				
Le formulaire complé	mentaire est dans l'e	space téléchargement	de eFIT.	



Texte libre permettant de renseigner un destinataire non listé en 4.1 ni en 4.2

<u>4.4</u> Conséquences receveurs

En cas de conséquence pour un ou plusieurs receveurs, vous devez saisir les numéros des FEIR correspondantes. Si la FEIR n'existe pas dans eFIT, ne pas saisir de N° mais cochez la case Déclaration non présente dans eFIT (non encore saisie ou avant 2000). L'item Non Renseigné est coché par défaut. Nécessité de cocher « oui » ou « non » pour approbation de la FIPD.

<u>4.4</u> Conséquences receveurs 🔘 Oui 🖲 Non 🔍 Non Renseigné
Si oui Numéro de Feir 📃 Déclaration non présente dans e-Fit
Si plusieurs Feir , saisir les numéros :
Déclaration non présente dans e-Fit
<u>4.5</u> Incident grave associé 🖲 Oui 🔍 Non 🔍 Non Renseigné
Si oui, vous devrez créer une Fiche d'Incident Grave, puis reporter ici son numéro
Déclaration non présente dans e-Fit

4.5 Incident grave associé

Item NR coché par défaut. Nécessité de cocher « oui » ou « non » ou « NSP » pour approbation de la FIPD. Si cet item est coché « Oui », le N° de la FIG - s'il est connu du déclarant et si **FIG présente dans eFIT**- devra être renseigné (dans son intégralité =25 caractères IG.TEST.123456789.AA.000X y compris le code processus et les points de séparation) dans l'espace qui lui est réservé au-dessous. La saisie de ce N° permet d'associer automatiquement sur eFIT la FIPD et la FIG correspondante. Si **FIG non présente dans eFIT**, ne pas saisir de N° de FIG, mais cocher déclaration non présente dans eFIT





RNHV - eFIT - Incohérences (Ctrl+P pour imprimer) - Google Chrome

🖹 https://195.254.146.22/rnhvform/rnhv/fipdincoherencepopup.html?CTRL_ID=2354_1519b175&CTX=bckbgl

Contrôle de cohérence pour la FIPD ID.TEST.TEST.12.0006

Voici la liste des incohérences pour la FIPD :

§ 1.1 Origine : Non renseigné

§ 1.2 Date de naissance : Non renseigné

§ 1.3 Sexe : Non renseigné

§ 4.1 Information producteurs : non renseigné Information PFC-SD

§ 4.1 Information producteurs : non renseigné Information LFB

§ 4.1 Information producteurs : non renseigné Information Autres

§ 4.2 Informations ES - Prescripteur : non renseigné

§ 4.2 Informations ES - Correspondant d'hémovigilant : non renseigné

§ 4.2 Informations ES - Dépôt : non renseigné

§ 3.10 Incident grave associé : IIncident grave associé à oui et Numéro de FIG non renseigné

NB: le système impose qu'un numéro de FIG soit saisi lorsque § 3.10 Incident grave associé à oui

De la même façon, un numéro de FEIR lorsque § 4.4 Conséquences receveurs à Oui

Déclarations associées.

Exemple

NB: il n'existe pas actuellement de possibilité de référencer une IPD dans une FEIR. Ce lien restera donc ROUGE.

Mise à jour de la FIG via le clic sur le lien IG du tableau --> diapositive suivante.



NB:

Si un numéro erroné est saisi et si la case déclaration non présente dans eFIT n'est pas cochée, le système retourne une incohérence : Indicateur si la FIG associée existe en base : L'incident grave associé doit pointer sur un numéro de FIG existant.

ANSM - Octobre 2013

Guide d'utilisation d'e-FIT FIPD

Déclarations associées.				
Mise à jour de la FI	G : Saisie du numéro de la FIPD			
	<u>4.4</u> Déclarations ou documents associés FEIR associée E FEIGD associée FIP	D associée 🗖 ACR associée 🗖 Autre		
	FEIR associée TEST.1234567 9.12.001(Déclaration non présente dans e-Fit		
	FEIGD associée	Déclaration non présente dans e-Fit		
	FIPD associée ID.TEST.TEST.12.0006	Déclaration non présente dans e-Fit		
	Autre précisez :			

Approbations et contacts : Fonctionnement identique pour tous les processus.

Dans cet exemple, aucun accord FIPD n'est enregistré entre le site et son ETS.

Focus sur la gestion des accords dans eFIT V3 --> diapositive suivante.

ID.TEST.TEST.12.0006 ST: ST de test	:: Approbation de	e la FIPD et Visa	Imprimer l'état d'approbation A Impression PDF	
🐱 Détail de la FIPD	Ap Site Transfusionnel : ST de	probations test	Contacts	
Historique et discussion Documents liés à	Non Approuvé		<u>Csttit CSTTIT</u> (Titulaire) <u>Cstrpl CSTRPL</u> (Remplaçant)	
Approbation et contacts >	Etablissement de Transfusi	ion Sanguine : <u>ETS de test</u> PROUVER	<u>Cetstit CETSTIT</u> (Titulaire) <u>Cetsrpl CETSRPL</u> (Remplaçant)	
Déclarations associées				
IG: 16 0000 123456789 12 0003				
	Vu CRH	Visa CRH	Contacts	
	Non Vu	Le visa CRH sera nécessaire après l'approbation par l'ensemble des correspondants Non Visé	Crhtit CRHTIT (Titulaire) Crhrpl CRHRPL (Remplaçant)	
	SUPPRIMER			

a versio	n 3 de eFIT, il	est possible d'en	registrer 4 accor	rds, 1 pour ch	naque process	SUS.	
Annuair	re	ST de test	_				
ansm	ANSM	Etablissement de Trai	nsfusion Sanguine				
(EFS)	EFS (Siège social)	Ets: ETS de test Description Code		TEST ST. do. test		Téléphone	
	Régions Sanitaires	Adresse Distribution Adresse		1 rue des tests		Fax	
∎ B [≜]	Etablissements de Transfusion Sanguine	Lieu Dit-BP CP - Ville Information sur les do	onn ées	00000 TEST LIBRO	DUTAGE		
₿	Sites Transfusionnels	Activité Distribution	/2012 Dernie	CRH (concerné(s)	Prélèvement	Mis a jour par	CEISIII Cetst
۲	Etablissements de Santé	Sélectionnez une régio Accord FEIR entre le S	in sanitaire: <u>RS de test</u> 51 et l'ETS	curr (concerne(s))	Fin de validité		
		Accord FIG entre le S Début de validité	Tet l'ETS	۰ ۱	Fin de validité		
		Accord FEIGD entre le Début de validité Accord FIPD entre le	ST et l'ETS		Fin de validité		
		Début de validité	01/09/2012	1	Fin de validité	02/09/	2012
							MODI

Comme pour les autres processus, lorsqu'il y a un accord entre le site et son ETS, l'approbation du CHV-ETS déclenche l'approbation du CHV-ST.



Historique et discussion Fonctionnement identique pour tous les processus

ID.TEST.TEST.12.0006 ST: ST de test	Ajouter un nouveau message :	n autour de la FIPD	<mark>쓰</mark> Imprimer cette liste
Détail de la FIPD	Envoyer une copie du message aux d Envoyer une copie du message aux d	correspondants ST, ETS et au CRH (p	ar e-mail)
Documents liés à la FIPD Approbation et contacts	10/09/2012 à 16:06 Elément modifié §4.4 Conséquences receveurs	Ancienne valeur Oui	Complément par Cetstit CETSTIT (Titulaire) Nouvelle valeur Non
Déclarations associées IG: <u>15,0000 123456789 12,0003</u>	§4.4 Numéro de Feir (1) 10/09/2012 à 15:41	TEST.123456789.12.0002	Complément par Cetstit CETSTIT (Titulaire)
	Elément modifié §4.5 numéro IG	Ancienne valeur IG.0000.123456789.11.0003	Nouvelle valeur IG.0000.123456789.12.0003
	10/09/2012 à 15:40	Aucune modification	Complément par Cetstit CETSTIT (Titulaire)
	Elément modifié §4.5 numéro IG	Ancienne valeur IG.0000.123456789.12.0003	Nouvelle valeur IG.0000.123456789.11.0003
	10/09/2012 à 15:37 Elément modifié §4.5 numéro IG	Ancienne valeur	Complément par Cetstit CETSTIT (Titulaire) Nouvelle valeur IG.0000.123456789.12.0003
		Page précédente 1- <u>2-3</u> <u>Page su</u> i	ivante

Documents liés

Fonctionnement identique pour tous les processus

<u>efit</u>	lundi 10/09/2012 M. Cetstit CETSTIT « Autres déclarations	MON PROFIL	ME DECONNECTER	AIDE	e-FIT version 3.0 (Formation)
FORMATION	Gestion des FIPD Liste de mes FIPD	Annuaire Rechercher une FIPD	Thésaurus Créer une FIPD	A propos d'e-Fit	
ID.TEST.TEST.12.0006 ST: ST de test	Aucun document lié à cet	és à la FIPD the FIPD			Imprimer cette liste
 Détail de la FIPD Historique et discussion Documents liés à la FIPD > Approbation et contacts 	Ajout d'un document Pour ajouter un document, vous devez sélectionner un fichier présent sur votre poste de travail en cliquant sur « Parcourir ». Ensuite, renseignez sa description puis cliquez sur « Ajouter le document » - Sélectionnez le fichier à ajouter :				
Déclarations associées IG: 1 <u>6:0000 123456789 12:0003</u>	Choisissez un fichier - Description (obliga Attention ! Veuillez ne pas ajoute contenant des donnée	Aucun fichier choisi toire): er de document es nominatives du pa	* tient.	AJOUTER LE DOCUM	4ENT

MODALITES DE CONSULTATION D'UNE FIPD

Qui peut consulter une FIPD ?

Le correspondant de l'ETS (EFS Régional/Interrégional ou CTSA) peut consulter les FIPD qu'il a créées pour son établissement, et celles créées par les correspondants des sites de son ETS.

Le correspondant de site de l'ETS peut consulter les FIPD qu'il a créées pour son établissement.

Le CRH peut consulter les FIPD créées dans sa région et dans la région pour laquelle il assure l'intérim ou le remplacement de CRH

L'Hémovigilance de l'Ansm et le Pôle Vigilances de l'EFS peuvent consulter toutes les FIPD créées

Comment consulter une FIPD ?

L'accès à une FIPD en consultation se fait en cliquant sur son N° dans la "liste de mes FIPD". Il peut se faire également par toute opération de recherche avancée et notamment par la saisie de son N° dans l'espace dédié à cet effet (saisie partielle ou totale du N° qui se présente comme suit : ED.TEST.TEST.AA.000X (soit 20 caractères y compris le code processus et les points de séparation)

Accès à la base des données FIPD

Le correspondant de l'ETS (EFS Régional/Interrégional ou CTSA) peut accéder à la base des données des FIPD concernant son établissement via un export Excel/CSV. La procédure d'export est disponible dans l'espace téléchargement eFIT.

Les CRH peuvent accéder à la partie régionale de la base des données FIPD, chacun pour sa région, via un export Excel/CSV. La procédure d'export est disponible dans l'espace téléchargement eFIT.

L'Hémovigilance de l'Ansm et le Pôle Vigilances de l'EFS peuvent accéder à toute la base des données FIPD via un export Excel/CSV. La procédure d'export est disponible dans l'espace téléchargement eFIT. Seuls les correspondants des ETS (EFS Régional/Interrégional ou CTSA), des sites d'ETS peuvent modifier les FIPD qu'ils ont créées pour leurs établissements, et seulement celles-ci.

Comment modifier une FIPD ?

L'accès à une FIPD se fait en cliquant sur son N° dans la "liste de mes FIPD".

Il peut se faire également par toute opération de recherche avancée et notamment par la saisie de son N° dans l'espace dédié à cet effet (saisie partielle ou totale du N° qui se présente comme suit : ID.TEST.TEST.AA.000X (soit 20 caractères y compris le code processus et les points de séparation).

Cliquez sur le bouton « MODIFIER » Effectuez les modifications Cliquez sur le bouton « ENREGISTRER »

La suite des opérations est identique à celle de la création d'une FIPD

Dès que la modification de la FIPD est enregistrée, un mail de modification est adressé automatiquement au correspondant (ETS et site ETS) qui a modifié la fiche, au CRH de la région, au Pôle Vigilances de l'EFS et à l'Hémovigilance de l'Ansm. Ce mail contient le N° de la FIPD ; N° qui permet d'accéder directement à la FIPD correspondante.

Procédure spécifique de modification de la FIPD par l'Ansm (applicable à tous les processus : FEIR, FIPD, FIG, FIPD)

La validation des données d'hémovigilance est de la responsabilité de la tête de réseau (ici l'Ansm). Les items susceptibles d'être modifiés par l'Ansm, au vu notamment des avis d'experts, en vue de la validation des données sont plus particulièrement : gravité, imputabilité, PSL impliqué, orientation diagnostique/nature de l'incident. La modification des données par la tête de réseau intervient normalement après un accord avec les déclarants, mais en cas de désaccord, c'est l'avis du responsable de la surveillance qui s'impose.

L'hémovigilance de l'Ansm peut, dans des conditions définies, modifier une déclaration et empêcher les modifications d'une déclaration approuvée, visée et clôturée sans en être préalablement informée.

La déclaration sera soustraite par l'Ansm. Elle disparaît des listes des déclarations des utilisateurs. Elle disparaît également des déclarations retournées par le module de requêtes.

Lorsque l'Ansm active la fonction « Soustraire », la déclaration initiale est conservée sous forme d'une pièce jointe au format PDF. Ce fichier PDF n'est pas supprimable. Son nom comporte notamment la date et l'heure.

La déclaration soustraite par l'Ansm est modifiée par celle-ci. Le formulaire qui en ressort est un formulaire d'approbation par l'Ansm. Il ne comporte pas la mention de déclaration.

MODALITES DE SUPPRESSION D'UNE FIPD

Suppression d'une FIPD par un correspondant ETS ou de site ETS

Peuvent supprimer les FIPD qu'ils ont créées pour leurs établissements, et seulement celles-ci, les correspondants des ETS (EFS Régional/Interrégional ou CTSA), des sites d'ETS et des ES. Cette procédure de suppression ne concerne que les fiches non encore approuvées.

Suppression d'une FIPD par l'hémovigilance de l'Ansm

La suppression des FIPD approuvées ne peut être faite que par l'Ansm. Le correspondant de l'ETS ou du site de l'ETS qui l'a créée, en font la demande dans l'espace « Historique et discussion de la fiche ». L'avis du CRH de la région concernée est requis pour cette suppression.

L'Hémovigilance de l'Ansm renvoie un message de demande de confirmation de la suppression. Dès confirmation de la demande de suppression par le(s) correspondant(s) (et le CRH), l'Hémovigilance de l'Ansm procède à la suppression de la FIPD concernée.

Une copie PDF de la FIPD est enregistrée et conservée à l'Hémovigilance de l'Ansm avant suppression.

Dès que la FIPD est supprimée, un mail de suppression est adressé automatiquement au correspondant ETS et du site d'ETS qui a demandé la suppression, au CRH de la région, au Pôle Vigilances de l'EFS et à l'Hémovigilance de l'Ansm. Ce mail contient le N° de la FIPD supprimée.

La date de suppression est enregistrée.

Les données de la FIPD supprimée disparaissent de la base des données FIPD.

Le N° de la FIPD supprimée n'est pas réutilisé. Il y aura donc un trou dans la numérotation chronologique (N°d'ordre de FIPD de l'ETS/site dans l'année)

Fonction « Suivi » de FIPD (applicable à tous les processus : FEIR, FIPD, FIG et FIPD)

L'hémovigilance de l'Ansm et le Pôle vigilances de l'EFS disposent d'une fonction de tableau de bord de suivi des fiches en attente de compléments d'information. Les fiches suivies sont identifiées au niveau de la « liste de mes FIPD » par une astérisque « bleue » pour le suivi Ansm et/ou d'une astérisque « rouge » pour le suivi EFS

A partir de la version 3.1.1 (octobre - novembre 2013), la fonction suivi est également disponible pour les CHv (ETS, sites et ES) et pour les CRHs.

Formation continue

Les acteurs du réseau d'hémovigilance devant accéder sur eFIT disposent d'un site permanent de formation sur l'application eFIT.

Adresse du site de formation eFIT

https://eFIT.ansm.sante.fr/rnhvform /rnhv/login.html

Les codes d'accès en fonction des profils :

Code	Profil
crhtit	CRH Titulaire
crhrpl	CRH remplaçant
cestit	CHV ES Titulaire
cesrpl	CHV ES Remplaçant
csttit	CHV Site Titulaire
cstrpl	CHV Site Remplaçant
cetstit	CHV ETS Titulaire
cetsrpl	CHV ETS Remplaçant